



TOURNOI 3.2.1

A.S.B.BESANCON

***LES 22 ET 23
NOVEMBRE 2014***

12 LIGNES POUR TOUS

REGLEMENT ET DEROULEMENT DU TOURNOI
--

Article 1 : *Compétition ouverte aux 32 premières triplettes inscrites. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses en règle avec la F.F.B.S.Q.*

Article 2 : *Le handicap sera lu dans la colonne H du listing en cours de validité (H 70 %)*

Article 3 : Déroulement.

Triplettes : *Chaque équipe effectuera 6 parties en 2 séries de 3 parties avec décalage de 7 pistes à droite. Le classement triplettes sera effectué sur les 12 parties de chaque équipe.*

Doublettes : *Les deux moins bons joueurs de chaque équipe à l'issue de la compétition triplette effectueront 6 parties en 2 séries de 3 parties avec décalage de 7 pistes sur la droite.*

Individuels : *Les meilleurs joueurs de chaque équipe à l'issue de la compétition triplette effectueront 6 parties en 2 séries de 3 parties avec décalage de 7 pistes sur la droite.*

Article 4 : Horaires

Samedi 22 novembre	9 h 30	Triplettes Groupe A	(16 équipes)
Samedi 22 novembre	14 h 00	Triplettes Groupe B	(16 équipes)
Dimanche 23 novembre	8 h 30	Doublettes Groupe B	(16 équipes)
Dimanche 23 novembre	11 h 45	Doublettes Groupe A	(1 équipes)
Dimanche 23 novembre	15 h 00	Individuels Groupe A et B	(32 joueurs)

Le reconditionnement des pistes aura lieu entre chaque tour.

17 h 30 Podium et remise des prix

Article 5 : Engagement

Les droits d'engagement sont fixés à 186 € par équipe (un seul chèque par équipe libellé à l'ordre de ASB Besançon Les engagements ne seront définitifs qu'après réception du règlement par l'organisateur. Ils ne seront encaissés que le lundi suivant la compétition.

Article 6 : *Pendant la durée de la compétition, les règles fédérales seront appliquées.*

Article 7 : *Le port du maillot ou de la chemise du club est obligatoire.*

Article 8 : *Tous cas non prévus dans le présent règlement seront tranchés par l'arbitre et le directeur du tournoi.*

Article 9 : *Les inscriptions sont à adresser à :*

Chantale BUCHIN
20 rue Chopard
25000 BESANCON

☎ : 03 81 80 41 97

☎ : 03 81 51 53 75

✉ : ch.buchin@orange.fr

Les réservations téléphoniques ne seront confirmées qu'après réception de l'engagement.
Chèques libellés à l'ordre de l'ASB Besançon

Article 10 : L'organisateur se réserve le droit d'annuler le tournoi si le nombre d'équipes inscrites est inférieur à 27 à la date limite d'inscription. Il se charge de prévenir les équipes déjà engagées.

Article 11 :

Indemnités de déplacement

Pos	Triplettes (6 lignes)	Doublettes (6 lignes)	Individuels (6 lignes)
1	360	240	120
2	240	160	80
3	180	120	60
4	120	80	40
5	90	60	30

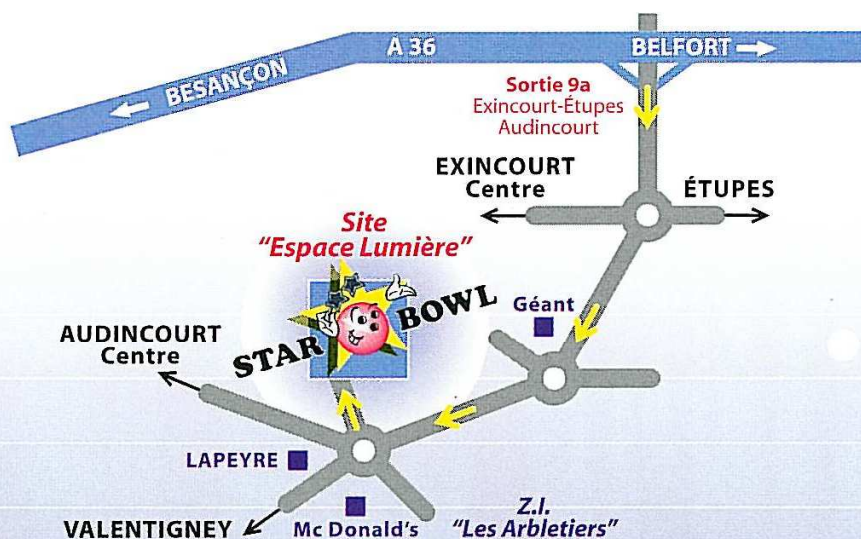
Article 12 :

Début des inscriptions : 16 juin 2014

Date limite des inscriptions : 15 novembre 2014

BILAN FINANCIER
(sur la base de 32 triplettes)

DEPENSES		RECETTES	
1152 Lignes à 3€16	3 640.32	32 engagements à 186€	5 952.00
Homologation 1152 à 0.12€	138.24		
Frais d'organisation	480.00	Partenariat	370.56
Indemnités d'arbitrage	84.00		
Indemnités de déplacement	1 980.00		
TOTAL	6 322.56	TOTAL	6 322.56



STAR BOWL • Espace Lumière • 25400 AUDINCOURT •

• Tél.: 03 81 30 33 84 • Fax : 03 81 30 38 54 • Site internet : www.starbowl.net •